



1/ Equipe :

L'équipe engagée se compose de maximum 6 jeunes entre 14 et 30 ans (au jour du challenge). Ci-après la liste des membres :

- - -
- - -

2 / Le référent d'équipe :

Chaque équipe se compose d'un référent responsable du groupe pendant la durée de l'événement. Il peut apporter des conseils techniques et si besoin être figurant dans le film mais ne peut apparaître plus d'une minute dans la totalité du court-métrage.

Si besoin, l'équipe peut faire appel à des figurants qui ne devront pas apparaître plus de 30 secondes dans la totalité du court-métrage. Des fiches d'autorisation parentales et d'autorisation d'utilisation d'images (fournies par la MJC) devront être remplies en bonne et due forme et rendues en même temps que le métrage.

3 / Thème et déroulement du challenge :

Chaque équipe devra être présente dans le hall de la MJC, samedi 1 février à 14h. Une présentation du challenge et des points importants du règlement aura alors lieu.

Un thème sera tiré au sort au début de l'évènement, soit le samedi 23 février vers 15h. Il est indispensable de réaliser un film en rapport avec le thème, qui sera le point commun entre les différentes réalisations. Toute réalisation n'ayant pas de rapport avec le thème, perceptible par le jury, ne pourra pas concourir.

Une fois le thème tiré, chaque équipe aura 24h pour écrire, réaliser, monter et rendre son film. Le film devra être remis 24h plus tard aux organisateurs sur clé USB. Tout dépassement horaire, à la minute près, disqualifiera le film.

4 / Réalisation, format d'exportation et projection

Les films devront être lisibles sur VLC. Leur durée finale devra être comprise entre 3 et 7 minutes (générique compris). Les films doivent être entièrement créés (scénario, repérage des lieux, tournage et montage) pendant la manifestation et en 24h (finalisé et rendu). Tous les films réalisés et rendus pendant ces 24 heures seront projetés au cours d'une séance de projection publique. L'équipe bénéficiera d'une minute afin de présenter les films avant projection.

5 / Générique

Un générique complet, mentionnant le nom de l'équipe du film, le nom des comédiens, la liste des musiques utilisées et les remerciements, devra clore le film.

6/ Droits :

La participation aux 24h des réalisations vaut acceptation de céder tout droit de diffusion, à titre gratuit, à la Fédération Française des Maisons de la Jeunesse et de la Culture et à la Maison des Jeunes et de la Culture de Saumur pour les films réalisés. Chaque participant s'engage à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage et à utiliser des pratiques de tournage respectueuses d'autrui et des environnements.

7 / Matériels :

Les participants disposent de leur propre matériel de tournage et de montage. Ce matériel reste sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

La MJC de Saumur et la FFMJC se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol concernant le matériel des participants, ainsi qu'en cas de détérioration.

8/ Locaux :

Une salle de montage commune est mise à disposition des équipes pour effectuer leur montage.

Une salle commune de repos est à disposition des équipes. Pour des raisons de respect du sommeil de chacun, il n'est pas possible de travailler dans cette salle.

En tout état de cause, il est nécessaire de veiller à une discrétion maximum dans les espaces communs, entre 22h et 9h.

Le « hall de prod » est le lieu de convivialité, ouvert pendant toute la durée du challenge où tous peuvent se retrouver mais également travailler. Les organisateurs y tiennent une permanence. Il sera également nécessaire d'y passer afin de signaler vos sorties et déplacements, pendant toute la durée du challenge.

9 / Jury :

Le jury est constitué de membres bénévoles de la MJC et demeure souverain de ses choix. Il sera particulièrement attentif aux aspects narratifs et esthétiques des courts-métrages réalisés mais également au respect du thème et du présent règlement.

10 / Prix :

Deux prix seront remis : Le prix des 24h de la MJC de Saumur et le Prix du Public.

L'équipe récompensée par le jury pourra concourir aux 24 des réalisations nationales à Paris organisé par la FFMJC.

Les équipes récompensées par le jury et le public verront leur film diffusé lors de la fête nationale du court métrage à la MJC de Saumur qui a lieu fin Mars.

Chaque équipe participante au challenge verra son film projeté lors des Folles Journée de la MJC 2020 et invité à le présenter au public.

11 / Produit Interdits :

Il est strictement interdit d'entrer dans les locaux de la MJC ou de faire usage lors des 24h des réalisations, de tout produit illicite sous peine de disqualification immédiate.

12/ Making Of et couverture média :

Un making-of sera réalisé pendant l'évènement. Le référent encadrant chaque équipe veillera à faciliter le travail de l'équipe making-of. Il devra particulièrement rester joignable pendant toute la durée du challenge à cette fin.

Les médias locaux seront aussi amenés à couvrir l'évènement. Le référent encadrant chaque équipe veillera à faciliter cette couverture.

Fait à Saumur, le

Précédé de la mention « Lu et approuvé », les membres de l'équipe :